

États financiers du

**CONSEIL DES ARTS
DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO**

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

ainsi que le rapport des auditeurs connexe

Exercice clos le 31 mars 2022

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

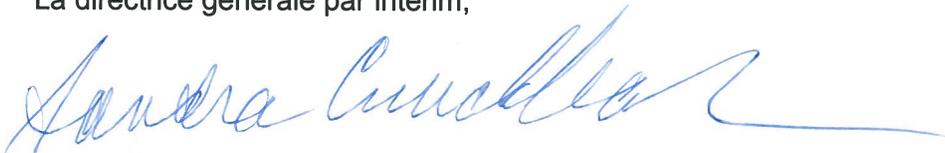
La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport de la vérificatrice qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen de la vérificatrice et de son opinion.

Au nom de la direction :

La directrice générale par interim,

A blue ink signature of Sandra Cruickshanks, written in a cursive style.

Sandra Cruickshanks

Le directeur des finances et de l'administration,

A blue ink signature of Jerry Zhang, written in a cursive style.

Jerry Zhang

Le 08 juin 2022



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et au ministre des Industries du Patrimoine, du Sport, du Tourisme et de la Culture**

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de l'Ontario au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Conseil des arts de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil des arts de l'Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des arts de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des arts de l'Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil des arts de l'Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 8 juin 2022

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

31 mars 2022, avec les informations comparatives de 2021

	2022		2021	
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme :				
Trésorerie	2 743 036 \$	1 862 362 \$	4 605 398 \$	3 572 703 \$
Débiteurs	28 391	–	28 391	36 083
Frais payés d'avance	68 613	–	68 613	52 574
	2 840 040	1 862 362	4 702 402	3 661 360
Placements [notes 2b) et 8]	1 156 607	29 004 293	30 160 900	29 983 658
Immobilisations (note 3)	672 177	–	672 177	821 386
	4 668 824 \$	30 866 655 \$	35 535 479 \$	34 466 404 \$

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme :				
Créditeurs et charges à payer	313 190 \$	– \$	313 190 \$	265 120
Apports reportés (note 4)	513 654	–	513 654	331 971
Tranche à court terme de l'avantage incitatif à la location reporté	165 322	–	165 322	165 322
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs [note 2b)]	550 736	–	550 736	277 722
	1 542 902	–	1 542 902	1 040 135
Avantage incitatif à la location reporté	454 635	–	454 635	619 957
Avantages sociaux futurs [note 2b)]	71 547	–	71 547	–
	2 069 084	–	2 069 084	1 660 092
Soldes des fonds :				
Investis en immobilisations	52 220	–	52 200	36 107
Fonds affectés à des fins de dotation (annexe 2)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds grevés d'affectations externes (annexe 2)	–	17 640 644	17 640 644	17 063 019
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	–	6 188 623	6 188 623	6 141 926
Fonds non affectés	2 367 798	–	2 367 798	2 163 490
Gains de réévaluation cumulés (annexe 2)	179 722	6 967 077	7 146 799	7 331 459
	2 599 740	30 866 655	33 466 395	32 806 312
	4 668 824 \$	30 866 655 \$	35 535 479 \$	34 466 404 \$

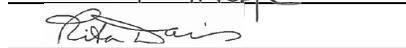
Engagements (note 10)

Dépendance économique (note 11)

Se reporter aux notes et aux tableaux afférents aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 administrateur

 administrateur

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives de 2021

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produits :						
Subvention générale – province de l'Ontario	59 937 400 \$	59 937 400 \$	– \$	– \$	59 937 400 \$	59 937 400 \$
Subventions spéciales :						
Fonds de soutien pour la relance des arts	–	24 901 881	–	–	–	24 901 881
Fonds affecté au Soutien aux arts autochtones et au Catalyseur de carrière Canada et Ontario	4 999 778	–	–	–	4 999 778	–
Programmes de langue française	–	37 500	–	–	–	37 500
Fonds culturel autochtone	–	49 748	–	–	–	49 748
Revenu de placement (note 8)	295 040	253 517	1 808 048	1 212 089	2 103 088	1 465 606
Frais d'administration des fonds [note 6a)]	71 591	71 236	–	–	71 591	71 236
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	140 811	121 463	–	–	140 811	121 463
Divers	115 819	146 424	–	–	115 819	146 424
Apports	–	–	23 813	17 185	23 813	17 185
	65 560 439	85 519 169	1 831 861	1 229 274	67 392 300	86 748 443
Charges :						
Prix et charges	–	–	325 127	234 206	325 127	234 206
Subventions	51 313 884	52 011 195	1 212 500	1 710 000	52 526 384	53 721 195
Subventions spéciales	4 663 000	24 899 816	–	–	4 663 000	24 899 816
Administration (annexe 1)	8 201 078	7 352 310	–	–	8 201 078	7 352 310
Services (annexe 1)	831 968	795 378	–	–	831 968	795 378
	65 009 930	85 058 699	1 537 627	1 944 206	66 547 557	87 002 905
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	550 509	460 470	294 234	(714 932)	844 743	(254 462)
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	2 383 963	1 626 948	30 422 349	26 156 004	32 806 312	27 782 952
Virements interfonds (note 5 et annexe 2)	(330 088)	163 823	330 088	(163 823)	–	–
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	(4 644)	132 722	(180 016)	5 145 100	(184 660)	5 277 822
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	2 599 740 \$	2 383 963 \$	30 866 655 \$	30 422 349 \$	33 466 395 \$	32 806 312 \$

Se reporter aux notes et aux tableaux afférents aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives de 2021

	2022	2021
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	7 331 459 \$	2 053 637 \$
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	215 070	5 784 823
Montants réalisés reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(399 730)	(507 001)
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	(184 660)	5 277 822
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	7 146 799 \$	7 331 459 \$

Se reporter aux notes et aux tableaux afférents aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives de 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	844 743 \$	(254 462) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gain sur les distributions de revenu	(1 474 997)	(807 160)
Gain à la vente de placements	(399 730)	(507 001)
Amortissement des immobilisations	215 134	256 349
Variation de l'avantage incitatif à la location reporté	(165 322)	(165 322)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	7 692	(23 213)
Frais payés d'avance	(16 039)	8 774
Créditeurs et charges à payer	48 070	(14 747)
Apports reportés	181 683	51 373
Avantages sociaux futurs	344 561	(67 982)
	<u>(414 205)</u>	<u>(1 523 391)</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Achat d'immobilisations	(65 925)	(83 104)
Activités d'investissement :		
Achat de nouveaux placements	–	(1 000 000)
Produit de la vente de placements	1 512 825	1 925 856
	<u>1 512 825</u>	<u>925 856</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 032 695	(680 639)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 572 703	4 253 342
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>4 605 398 \$</u>	<u>3 572 703 \$</u>

Se reporter aux notes et aux tableaux afférents aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) (le « CAO ») a été établi en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables pour le secteur public, lesquelles constituent les principes comptables généralement reconnus s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public du Canada. Le CAO a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, lesquelles comprennent les chapitres de la série 4200 des Normes comptables pour le secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario. Le financement provenant de la province de l'Ontario pour les programmes grevés d'une affectation est comptabilisé à titre d'apports reportés et comptabilisé lorsque les charges connexes sont engagées.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujetti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds [note 10b)].

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu découlant des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement découlant du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu découlant des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits dans les fonds affectés.

d) Avantages sociaux

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Selon ces normes, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés annuels, congés de maladie et autres avantages sociaux gagnés pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

e) Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location comprennent une allocation au titre des améliorations locatives et une exonération du paiement de loyers touchés par le CAO. Le montant total de ces avantages incitatifs à la location est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Rénovation des bureaux	5 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du CAO, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon la méthode de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, moment auquel elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour le rétablissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

Le CAO investit dans des fonds en gestion commune qui détiennent des placements classés dans le niveau 1 et le niveau 2. Le CAO classe ces fonds en gestion commune dans le niveau 2.

h) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

j) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des placements, la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 439 158 \$ (2021 – 444 965 \$) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe 1.

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par la province de l'Ontario et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les paiements au titre des indemnités de départ et des congés annuels non utilisés, les passifs au titre des congés de maladie et les autres avantages gagnés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 622 283 \$ (2021 – 277 722 \$) dont une tranche de 550 736 \$ (2021 – 277 722 \$) a été classée dans le passif à court terme.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Avantages sociaux futurs (suite)

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2022, la valeur de marché de ce placement se chiffrait à 1 156 607 \$ (2021 – 1 100 583 \$) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

3. Immobilisations

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	138 451 \$	137 139 \$	1 312 \$	3 645 \$
Matériel et logiciels informatiques	1 048 854	961 112	87 742	66 414
Mobilier et agencements	323 844	315 648	8 196	15 289
Matériel de bureau	67 881	67 382	499	1 188
Rénovation des bureaux	81 625	60 732	20 893	33 706
Améliorations locatives	1 476 093	922 558	553 535	701 144
	3 136 748 \$	2 464 571 \$	672 177 \$	821 386 \$

4. Apports reportés

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	331 971 \$	280 598 \$
Ajouter : somme reçue au cours de l'exercice	5 181 461	25 000 000
Déduire : somme comptabilisée au cours de l'exercice	(4 999 778)	(24 948 627)
Solde à la clôture de l'exercice	513 654 \$	331 971 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

5. Soldes de fonds grevés d'affectations internes

2022	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	1 897 301 \$	– \$	106 944 \$	(515 758) \$	1 488 487 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	894 775	(654 775)	–	–	240 000
Fonds d'immobilisations	2 705 351	800 000	152 490	(20 067)	3 637 774
Fonds lié aux programmes de subvention	644 499	177 863	–	–	822 362
	6 141 926 \$	323 088 \$	259 434 \$	(535 825) \$	6 188 623 \$

2021	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	2 267 939 \$	– \$	496 957 \$	(867 595) \$	1 897 301 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	1 117 000	(222 225)	–	–	894 775
Fonds d'immobilisations	2 234 115	–	487 845	(16 609)	2 705 351
Fonds lié aux programmes de subvention	593 097	51 402	–	–	644 499
	6 212 151 \$	(170 823) \$	984 802 \$	(884 204) \$	6 141 926 \$

6. Opérations entre apparentés

- a) La colonne « Prix et charges payées » de l'annexe 2 comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds détenus par le CAO.

	2022	2021
Frais d'administration des fonds	71 591	71 236 \$

- b) La Fondation des arts de l'Ontario (la « Fondation ») est contrôlée par le conseil d'administration du CAO, tel qu'il est décrit à la note 7. Au cours de l'exercice, le CAO a imputé à la Fondation des frais liés à l'administration de son programme de prix, lesquels se sont élevés à 18 790 \$ (2021 – 16 064 \$) et sont inclus dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

7. Fondation des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- a) recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés légalement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- b) assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs;
- c) décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, le CAO contrôle la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction, et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 49 961 510 \$ du total de 95 801 434 \$ (2021 – 48 580 840 \$ du total de 93 268 031 \$), représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

a) Situation financière

	2022	2021
Actif		
Trésorerie et placements	96 107 785 \$	93 385 641 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	306 351 \$	117 610 \$
Soldes des fonds	95 801 434	93 268 031
	96 107 785 \$	93 385 641 \$

b) Évolution des soldes des fonds

	2022	2021
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	93 268 031 \$	71 981 456 \$
Apports reçus	3 390 091	1 967 470
Gains sur placements	3 923 195	3 439 612
Frais d'administration des fonds	499 510	413 049
Prix et charges	(7 501 281)	(6 741 189)
Gains nets de réévaluation	2 221 888	22 207 633
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	95 801 434 \$	93 268 031 \$

c) Flux de trésorerie

	2022	2021
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(3 379 253) \$	(4 356 920) \$
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	1 616 643	160 648
	(1 762 610) \$	(4 196 272) \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

8. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2022	2021
Distributions de revenu	1 474 997 \$	807 160 \$
Gains réalisés	399 730	507 001
Intérêts bancaires	228 361	151 445
	2 103 088 \$	1 465 606 \$

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2022	2021
Actions étrangères, principalement américaines	39 %	40 %
Titres à revenu fixe	24 %	24 %
Actions canadiennes	24 %	23 %
Placements alternatifs	12 %	12 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	1 %

Le CAO détient un montant de 7 350 696 \$ (coût de 5 554 567 \$) (2021 – montant de 7 169 068 \$ [coût de 5 346 702 \$]) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 0,25 % et 8,29 % (2021 – entre 1,10 % et 8,29 %), et les échéances sont échelonnées entre novembre 2022 et janvier 2082 (2021 – entre juin 2022 et mars 2081).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

9. Divulgarion des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public de l'Ontario qui ont touché un traitement de 100 000 \$ ou plus pendant l'année civile 2021 doit être divulgué en vertu de l'article 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Prénom	Titre	Traitement	Avantages imposables
ALINSANGAN	HEATHER	Directrice de la recherche et de l'évaluation	119 615 \$	132 \$
BLACK	CHRIS	Directeur adjoint chargé de la gestion du système de subventions	110 706	147
CHA	JAMES	Chef des opérations	118 229	157
DELJOURAVESH	JESSICA	Responsable des projets de subventions	101 267	132
GUNTER	KIRSTEN	Directrice des communications	129 653	172
HASLAM	MARK	Responsable des arts médiatiques	109 962	142
JUNAID	BUSHRA	Chef de la liaison et du développement et responsable de l'accès à l'emploi et de l'évolution de carrière	112 246	149
LANGGARD	KELLY	Directrice des subventions	141 000	186
LAWRENCE	LOREE	Responsable interarts et multiarts et des arts axés sur la communauté	102 177	136
PARSONS	DAVID	Responsable de la musique classique	107 467	142
SMALL	NINA	Directrice des ressources humaines	128 729	170
VESELY	CAROLYN	Directrice générale	235 000	310
ZHANG	JERRY	Directeur des finances et de l'administration	146 647	194

10. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant jusqu'en 2026. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris les coûts des services publics et les frais d'exploitation, se résument comme suit :

2023	786 406 \$
2024	792 746
2025	800 673
2026	605 031
	2 984 856 \$

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 822 362 \$ (2021 – 644 499 \$), qui seront versées au cours des prochaines années une fois que les conditions des subventions auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 5.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

11. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à couvrir les frais d'exploitation.

12. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre régulièrement les gestionnaires.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créiteurs et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2021.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe 1 – Frais d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives de 2021

	2022	2021
Frais d'administration :		
Salaires et avantages sociaux [notes 2a) et 9]	6 458 211 \$	5 911 543 \$
Loyer et électricité	590 958	586 658
Frais de consultation et frais juridiques	316 885	32 976
Amortissement des immobilisations	215 134	256 349
Services d'information	212 203	223 096
Divers	98 634	86 903
Communications	95 373	104 231
Recrutement et formation du personnel	67 010	31 700
Téléphone, poste et livraison	56 240	58 265
Entretien et location d'équipement	50 595	45 385
Réunions	31 308	7 940
Fournitures de bureau, impression et papeterie	7 493	5 613
Déplacements	1 034	1 651
	<hr/>	<hr/>
	8 201 078	7 352 310
Services :		
Jurés et conseillers	520 801	489 230
Autres programmes	311 167	306 148
	<hr/>	<hr/>
	831 968	795 378
	<hr/>	<hr/>
	9 033 046 \$	8 147 688 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe 2 – Fonds grevés d'affections externes et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives de 2021

2022	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– \$	23 204 503 \$	– \$	– \$	1 307 951 \$	(959 179) \$	23 553 275 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	329 933	–	–	20 063	(22 807)	327 189
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	110 245	–	–	7 186	(1 006)	116 425
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	224 876	–	7 000	13 187	(1 828)	243 235
Fonds Vida Peene	–	206 662	23 813	–	11 649	(6 631)	235 493
Fonds commémoratif John Hirsch	–	73 059	–	–	4 118	(663)	76 514
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	34 601	–	–	2 965	(414)	37 152
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	17 287	–	–	975	(1 808)	16 454
Fonds Ruth Schwartz	–	8 946	–	–	504	(7 466)	1 984
	70 311 \$	24 210 112 \$	23 813 \$	7 000 \$	1 368 598 \$	(1 001 802) \$	24 607 721 \$

2021	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– \$	19 104 230 \$	– \$	– \$	5 146 213 \$	(1 045 940) \$	23 204 503 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	256 542	–	–	76 110	(2 719)	329 933
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	83 958	–	–	27 259	(972)	110 245
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	171 059	–	7 000	48 526	(1 709)	224 876
Fonds Vida Peene	–	150 416	17 185	–	40 518	(1 457)	206 662
Fonds commémoratif John Hirsch	–	61 963	–	–	16 691	(5 595)	73 059
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	23 754	–	–	11 248	(401)	34 601
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	14 516	–	–	3 910	(1 139)	17 287
Fonds Ruth Schwartz	–	7 104	–	–	1 912	(70)	8 946
	70 311 \$	19 873 542 \$	17 185 \$	7 000 \$	5 372 387 \$	(1 060 002) \$	24 210 112 \$

* Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains non réalisés de 6 967 077 \$ (2021 – 7 147 093 \$), tels qu'ils sont présentés dans l'état de la situation financière.